

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

MARTINIQUE

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Votants		
35	20	27		
		Dont procurations		
		07		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
27	27	00	00	00

Date de la convocation

19/07/2018

Date d'affichage de la convocation

19/07/2018

Objet de la Délibération

ADMINISTRATION GENERALE

Mise en place de l'atelier chantier d'insertion
(A.C.I) BEL DEMARCH

Président de Séance :

Luc CLEMENTE, le Maire

Secrétaire de Séance :

Arlette BRAVO-PRUDENT



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER

Séance du mercredi 25 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit et le **vingt-cinq juillet** le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Luc CLEMENTE, le Maire

Etaient présents : MM Luc CLEMENTE, Fred DERNE, Marie GARON, Yolène LARGEN-MARINE, Eric JULTAT, Arlette BRAVO-PRUDENT, Raphael BORDELAIS, Josiane NAPOLY épouse PUJAR, Patrick FLERAG, Gérard CHAUVET, Danielle MINIETTY épouse RAYMOND, Marie-Claude RAQUIL, Sainte-Claire JANVIER, Dominique CUPIT, Maryse SOUFFLEUR épouse AUGUSTE-CHARLERY, William PAULIN, Nicole DUFEAL, Maurice JOSEPH-MONROSE, Patrice CHARLEBOIS, Marinette TORPILLE.

Absents excusés : MM Emile GONIER, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Marie-Victor PAIGERAC, Jean-Luc GRABIN, Renaud SAINT-ALBIN.

Procurations : MM Emile GONIER, Félix CATHERINE, Christine ALIKER, Laurie ABAUL, Joseph Armand BRAY, Jean-Marie-Victor PAIGERAC, Jean-Luc GRABIN ont respectivement donné procuration à Gérard CHAUVET, Raphael BORDELAIS, Marie GARON, Patrice CHARLEBOIS, Maurice JOSEPH-MONROSE, Yolène LARGEN-MARINE, William PAULIN.

Absents : MM Christiane ROY-BELLEPLAINE épouse CLEMENTE, Victorien QUIMBERT, Christian DORDONNE, Christophe AGELAN, Philippe TAIEB, Max ORVILLE, Léone VAILLANT épouse BARDURY.

MISE EN PLACE D'UN ATELIER CHANTIER D'INSERTION (A.C.I.) « BEL DEMARCH »

Le Conseil municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° 2012-13-093 du Conseil municipal de la ville de Schœlcher, relative à l'installation du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 16 juillet 2018 ;
- Vu le rapport de représentation transmis aux conseillers municipaux ;

- Considérant la volonté de la ville, de poursuivre la mise en œuvre de dispositifs d'insertion et de promouvoir son patrimoine naturel et culturel ;
- Considérant le partenariat noué par voie de convention entre la ville et l'association martiniquaise pour l'insertion sociale et professionnelle (AMISOP) ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- Un chantier d'insertion (A.C.I.) intitulé « Bel Démarch' » est mis en place en partenariat avec l'AMISOP, l'Etat, la collectivité territoriale de Martinique (CTM), la communauté d'agglomération du centre de la Martinique (CACEM), l'Europe (Fonds social européen), les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et des fondations, pour la réalisation d'actions visant à promouvoir le patrimoine naturel et culturel de la commune (notamment par la valorisation et la préservation des milieux, des espaces naturels sensibles et par des pratiques culturelles et patrimoniales).
- La participation financière de la ville à la mise en œuvre de ce projet est fixée à vingt mille euros (20.000,00 €) par an sur une période de deux ans ;
- Monsieur le Maire est autorisé à solliciter d'autres partenaires pour le financement de cette opération ;
- Le projet de convention entre la ville de Schœlcher et l'AMISOP pour la réalisation de l'A.C.I. « Bel Démarch' » est approuvé.

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 16 OCT 2018
Le Maire



CLÉMENTÉ